



Extrait de délibération

Bureau syndical

5 mars 2018 – Parthenay

Identifiant
2018-03-02

L'An Deux Mille Dix Huit le lundi cinq mars à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	1 mars 2018	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	9	Absents, excusés :	4
Présents :	5	Votants :	5

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier	...
Vice-Présidents :	LARGEAU Béatrice, RIMBEAU Jean-Pierre	BIRONNEAU Pascal, OLIVIER Pascal
Secrétaire :	...	MORIN Joël
Secrétaire adjoint :	BELY Françoise	...
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine	CUBAUD Olivier

Convention de facturation des charges locatives entre l'OS GEODE et le PETR du Pays de Gâtine

Dans le cadre de la location des bureaux situés au 1^{er} étage du bâtiment du Pays de Gâtine à l'OS GEODE, une convention dite de facturation des charges sera établie afin de définir les frais restant à la charge du locataire à compter du 12 mars 2018.

Les charges sont composées notamment des dépenses suivantes :

* Charges locatives courantes :

- Eau
- Gaz
- Electricité
- Impositions (Ordures ménagères, Habitation)
- Entretien journalier des locaux (salaires et charges de l'agent d'entretien),
- Entretien des extérieurs (espaces verts...)
- Entretien/maintenance du bâtiment (chauffage, extincteurs, alarme, vitres...)
- Petites réparations et achats divers (produits d'entretien, nettoyage des torchons, journaux locaux...)

* Raccordement à l'ADSL (sous réserve de frais de raccordement)

Les charges locatives courantes sont facturées au vu d'un décompte annuel au locataire. Elles sont calculées au prorata de la surface locative occupée (46,50 m²).

Les prestations éventuelles de l'opérateur en téléphonie pour le raccordement à l'ADSL seront refacturées en totalité au locataire au vu de la facture de l'opérateur.

Les membres du Bureau syndical autorisent le Président à signer la convention de facturation des charges avec l'OS GEODE et à facturer les dites charges tel que précisé ci-dessus.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD